



CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU DE SEANCE

Séance du 17 septembre 2018 à 20 heures 00 minutes
à la mairie

Présents : M. BARRAULT Serge, Mme BEZELGA Monique, M. BOUCHET Roland, Mme DEBELLE Muriel, Mme DORAT Sandrine, Mme GREGOIRE Anne-Marie, M. GREMILLON Maurice, M. MAYORAL Jean-Pierre, M. ROGEON Dany, M. TEISSIER Freddy

Procurator(s) : Mme PEAUD Pascale donne pouvoir à Mme DORAT Sandrine

Absent(s) : M. MONTOUX François

Excusé(s) : M. DESOUCHE Dominique, Mme DION Nathalie, Mme PEAUD Pascale

Secrétaire de séance : M. ROGEON Dany

Président de séance : M. BOUCHET Roland

Approbation et signature du procès-verbal de séance du 23 juillet 2018.

2018-060 SYNDICAT MIXTE DES VALLEES DU CLAIN SUD NOUVEAU PERIMETRE ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CHARENTE LIMOUSINE

Le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le changement de périmètre du Syndicat pour intégrer la Communauté de Communes de Charente Limousine pour les communes de Hiesse, Epenède, Lessac et Pleuville.

Le Maire précise que la Communauté de Communes transfère la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) au Syndicat et qu'ils auront 2 sièges pour la compétence GEMA et 1 siège pour la compétence PI (conformément aux articles 10.2.1 et 10.2.2 des statuts du Syndicat).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le changement de périmètre.

2018-061 CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE A TEMPS COMPLET AU 1^{ER} OCTOBRE 2018

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide la création d'un emploi permanent à temps complet, d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe, à compter du 1^{er} octobre 2018,
- précise que les crédits suffisants seront prévus au budget de l'exercice.

2018-062 CONVENTION D'IMPLANTATION D'UN PORTAIL AFIN DE FERMER UNE PARTIE DE LA RUE DU GOULET

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- autorise l'implantation d'un portail à la charge exclusive des propriétaires du 11 et 13 rue du Goulet, au Nord de la rue du Goulet afin de clôturer leur propriété. Ceux-ci s'engagent à laisser libre accès à la voirie à tout piéton le désirant,
- accepte le projet de convention tel que présenté,
- donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire de mener à bien l'ensemble du projet et lui donne délégation de signature à cet effet.

2018-063 BUDGET DE LA COMMUNE – DECISION MODIFICATIVE N° 2

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la délibération modificative n° 2 sur le budget de la commune de l'exercice 2018, comme suit :

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Article (chap.)	Montant	Article (chap.)	Montant
21318 - autres bâtiments publics	1 200,00 €	021 – virement de la section de fonctionnement	1 795,20 €
2183 op. 1009 – matériel de bureau et matériel informatique	379,20 €		
2188 – autres immobilisations corporelles	216,00 €		
TOTAL DEPENSES	1 795,20 €	TOTAL DES RECETTES	1 795,20 €
FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Article (chap.)	Montant	Article (chap.)	Montant
678 dépenses imprévues	- 1 795,20 €		
023 – virement à la section d'investissement	1 795,20 €		
TOTAL DEPENSES	0,00 €	TOTAL DES RECETTES	0,00 €

2018-064 BUDGET DE LA COMMUNE – CREANCES ETEINTES

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que Monsieur le Comptable Public de Vivonne a transmis une notification de copie exécutoire de la Commission de surendettement des particuliers de la Vienne. Le juge d'Instance a conféré force exécutoire au rétablissement personnel sans liquidation recommandée. L'ordonnance rendue le 08 juin 2018 par la Commission de surendettement entraîne l'effacement de toutes les dettes non professionnelles des redevables.

Il convient, pour régulariser la situation budgétaire de la commune, de les admettre en créances éteintes. Considérant que Monsieur le Comptable Public a justifié,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 4 voix pour, 4 voix contre et 3 abstentions :

- admet en créances éteintes les titres de recettes dont le montant total s'élève à 1 282,46 €,
- dit que les crédits seront inscrits au budget 2018 de la Commune, chapitre 65, article 6542,
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

2018-065 ACCUEIL JEUNES - TARIFS DES VACANCES DE LA TOUSSAINT 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte les tarifs proposés ci-dessous :

AGES	ACTIVITES	TARIFS / ENFANT
De 12 à 17 ans	Laser Games	13,00 €
	Foot en salle	7,00 €

2018-066 COMMERCE

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du 21 août 2018 des locataires-gérants du commerce Le Petit Aslonnes sollicitant soit une réduction soit une exonération de 3 mois de leurs loyers et redevances.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- de conserver le règlement intégral du loyer du logement d'un montant de 357,77 € H.T. soit 429,32 € T.T.C.,
- d'exonérer de la redevance du commerce d'un montant de 511,11 € H.T. soit 613,33 € T.T.C. pendant 3 mois à compter du 1er octobre 2018, soit les mois d'octobre, novembre et décembre 2018,
- de leur laisser un délai de 6 mois soit au maximum au 1^{er} mars 2019 afin d'épurer leur dette de redevance et de loyer et de se mettre à jour de leur situation financière, ceci représentant la durée légale du délai d'éviction. Passé ce délai, si leur situation financière n'était pas rétablie et le paiement de leurs loyers et redevances à jour, les locataires-gérants seraient dans l'obligation de rendre les locaux comme stipulé dans le contrat de location-gérance signé le 12 juillet 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 8 voix contre et 3 abstentions, n'approuve pas la proposition de Monsieur le Maire, et décide que les loyers et les redevances doivent être réglés entièrement sans exonération ou dégrèvement.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire :

- donne lecture de l'arrêté n° 2018-DCPPAT/BE-145 en date du 16 août 2018 portant ouverture de l'enquête publique pour le projet de parc éolien de Saint-Maurice-La-Clouère, indique que les documents de consultation sont disponibles au secrétariat de la mairie et indique que le conseil municipal devra se prononcer lors de la prochaine séance de l'assemblée prévue le 15 octobre 2018.
- fait part de la circulaire ministérielle du 12 juillet 2018 relative à la mise en œuvre de la réforme des modalités d'inscription sur les listes électorales entre le 1^{er} septembre 2018 et le 31 décembre 2019, et précise qu'une liste de conseillers municipaux prêts à participer aux travaux de la commission de contrôle devra être proposée à Madame la Préfète pour le 31 décembre 2018 au plus tard pour nomination entre le 1^{er} et le 10 janvier 2019.
- informe l'assemblée qu'il a donné son accord à l'Association PROM'HAIES en Nouvelle-Aquitaine et ses intervenants à récolter les graines des arbres et/ou arbustes champêtres sur les chemins ruraux et voies communales et sur les propriétés communales à des fins de préservation de la biodiversité, en renonçant à toute contrepartie.
- indique que les panneaux « voisins vigilants » ont été installés fin de semaine dernière et que la réunion avec la Gendarmerie et les référents a eu lieu le lundi 11 septembre dernier.
- rappelle aux élus que le repas des aînés offert aux personnes de plus de 70 ans aura lieu le samedi 20 octobre prochain.

Fait à ASLONNES, le 18 septembre 2018
Le Maire,
Roland BOUCHET

